



VENTE PAR SOUMISSION
CACHETEE AU PLUS OFFRANT

PARCELLE CONSTRUCTIBLE
SISE SUR LA COMMUNE DE BAS-en-BASSET

REGLEMENT DE LA VENTE

Date limite de remise des offres : 28 avril 2017 à 16 heures

Lieu d'exécution : Département de la Haute-Loire

Personne responsable de la vente : Monsieur Le Maire de BAS-en-BASSET

Article 1. –

Le présent règlement porte sur la vente d'une parcelle constructible sise Impasse des Vergers sur la Commune de BAS-en-BASSET, cadastrée AR 436 d'une contenance de 816 m². Ce terrain est grevé de servitudes de réseaux (eaux usées, eaux pluviales, éclairage public) dont le plan est communiqué sur demande.

Article 2. –

COLLECTIVITE CONTRACTANTE

La collectivité contractante est la **Commune de BAS-en-BASSET** dont le siège est sis :

1 place de la Mairie
43210 BAS-en-BASSET

La personne responsable de la vente,
Habilitée à la notifier est :
Monsieur Le Maire de BAS-en-BASSET
1 place de la Mairie
43210 BAS-en-BASSET

Le candidat qui sera désigné attributaire de la présente vente par l'autorité territoriale, sera dénommé « le titulaire ».

La présente vente a fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et de publication sur le site internet de la collectivité (www.basenbasset.fr)

L'autorité territoriale se réserve la possibilité de négocier avec les candidats leur proposition si elle est estimée basse par rapport à l'estimation des domaines.

Les négociations s'effectueront au plus tard dans les 30 jours suivant la date de réception des offres. Elles s'effectueront par échange de correspondances transmises par courriel, télécopie ou lettre recommandée.

Article 3. –

Le délai de validité des offres est de quatre-vingt-dix jours (90) à compter de la date fixée pour la réception des offres.

Article 4. –

Justifications à produire comme indiqué en article 5 du présent règlement.

Article 5. – JUSTIFICATIONS A PRODUIRE QUANT AUX QUALITES DU CANDIDAT

Pour les personnes physiques :

- Copie recto-verso d'une pièce d'identité
- Copie d'un justificatif de domicile

Pour les personnes morales :

- Extrait K-Bis
- Copie recto-verso de la pièce d'identité du dirigeant ou gérant de la structure

Article 6. – RETRAIT DU REGLEMENT DE LA VENTE

Le présent règlement est disponible et prêt à l'expédition dès la publication de l'avis. Il sera téléchargeable sur le site de la collectivité (www.basenbasset.fr). A défaut et sur demande écrite par courrier postal, courrier électronique ou télécopie, il pourra vous être adressé par voie électronique ou par voie postale.

Article 7. – COMPOSITION DU DOSSIER DE VENTE

Le dossier remis aux candidats contient :

- Le présent document qui régit la présente consultation
- Un formulaire-type de proposition de prix, valant acte d'engagement.
- Il est rappelé que les frais de bornage et d'acte notarié sont en complément du prix à la charge de l'intéressé.

Article 8. – PRESENTATION DES OFFRES

Les candidats qui auront à présenter leur offre sous pli cacheté le feront de la manière suivante :

- Le pli « extérieur » portera les références de la vente :
 - o Date et intitulé de la vente : « 2017 – VENTE D'UNE PARCELLE CONSTRUCTIBLE »
 - o Le nom du candidat, personne physique ou personne morale et la mention « NE PAS OUVRIR »
- A placer dans une chemise distincte : les pièces justificatives portées à l'article 5
- A placer dans une autre chemise distincte : la proposition de prix, formulée sur le formulaire annexé au présent règlement de la vente ; la proposition devra être dûment complétée et signée par le candidat.

Article 9. – CONDITIONS D'ENVOI ou de REMISE DES OFFRES

- Date limite de remise des offres. Les plis contenant les offres des candidats devront parvenir à la collectivité, avant le :

| |
|---|
| <p>28 AVRIL 2017 AVANT 16 HEURES – (TERME DE RIGUEUR)</p> |
|---|

- Conditions de remise sous format papier :

Le « pli extérieur » cacheté qui contient les chemises intérieures doit porter impérativement et lisiblement la mention suivante :

COMMUNE DE BAS-en-BASSET

VENTE D'UNE PARCELLE CONSTRUCTIBLE « ne pas ouvrir »

1 place de la Mairie

43210 BAS-en-BASSET

Les plis contenant les offres pourront être déposés contre récépissé à la même adresse du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h, le vendredi de 8 h à 16 h, le samedi de 8 h à 12 h

Ou être envoyés, obligatoirement par pli recommandé avec avis de réception postal et réceptionné avant ces date et heure limites, à l'adresse ci-dessus.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après les date et heure limites mentionnées au présent article, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

ATTENTION

- 1) Les offres ne devront être envoyées qu'à la seule adresse ci-dessus. Elles ne devront pas, sous peine de disqualification, être déposées dans la boîte aux lettres de la collectivité ; seule, la délivrance d'un récépissé peut faire foi d'une remise de l'offre.**
- 2) Il est rappelé aux candidats que seule la date de réception des plis est retenue. En conséquence, la collectivité ne saurait être tenue pour responsable des retards éventuels pris dans l'acheminement du courrier, ni de l'encombrement des voies de circulation les jours de remise des plis.**
- 3) Il est demandé aux candidats de ne remettre aucun paiement au moment de la candidature.**

Article 10. – UNITE MONETAIRE

Le candidat est informé que la collectivité souhaite conclure la vente dans l'unité monétaire : EUROS

Article 11. – CRITERE DE JUGEMENT DES OFFRES

- La Commune de BAS-en-BASSET retiendra l'offre financière la plus avantageuse parmi l'ensemble des offres. La collectivité se réserve le droit de ne pas donner suite à la vente pour des motifs d'intérêt général, notamment si aucune offre ne paraît répondre à la valeur marchande minimale estimée du bien.
- Les soumissionnaires seront avisés du rejet de leur offre.
- Paiement : le paiement doit être effectué comptant en totalité, entre les mains du notaire choisi par la Commune, le jour de la signature de l'acte de vente. A défaut, la Commune pourra choisir un autre candidat ou poursuivre l'exécution forcée de la vente.

Article 12. – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour toute information, prendre contact auprès de la Commune au 04.71.66.72.37 ou écrire à contact@basenbasset.fr

VENTE PAR SOUMISSION
CACHETEE AU PLUS OFFRANT

PARCELLE CONSTRUCTIBLE
SISE SUR LA COMMUNE DE BAS-en-BASSET

PROPOSITION DE PRIX
VALANT ACTE D'ENGAGEMENT

■ IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Nom et Prénom / nom Société :

Si Société, représentée par : nom, prénom et qualité :

Adresse :

Téléphone : _____

► OFFRE

Pour l'achat d'une parcelle constructible sise impasse des Vergers sur la Commune de BAS-en-BASSET, cadastrée AR 436, d'une contenance de 816 m², je formule l'offre suivante, laquelle m'engage conformément au règlement de la vente :

..... €

Fait à _____, le _____

Signature, nom et qualité

Cachet de l'entreprise
(le cas échéant)